Affaires courantes

sous sa houlette. Il a présidé aux audiences avec grande équité et a su traiter les témoins avec le plus grand doigté.

• (1630)

Au début des audiences, j'étais un ardent défenseur de la TPS. J'avais donné des cours à ce sujet et je pensais en maîtriser parfaitement les principes. J'en comprenais bien les principes, mais je n'en avais pas saisi les difficultés.

Au début, de nombreux témoins sont venus nous dire de maintenir la TPS puisqu'on avait déjà dépensé des milliards à la mettre en place et qu'il serait stupide de ne pas utiliser cet investissement, de tout réapprendre, de modifier à nouveau les caisses enregistreuses, etc.

Nous avons également entendu des représentants très éloquents et très raffinés de regroupements des grandes industries situés à Ottawa, qui nous ont tous dit qu'il fallait maintenir la TPS, qu'il n'y avait pas d'autre solution. Ils nous ont conseillé d'élargir l'assiette fiscale, d'harmoniser la taxe avec celles des provinces et d'apporter quelques autres améliorations qui permettraient d'abaisser le coût d'administration de la TPS.

J'ai longtemps cru que c'était la solution, du moins la seule qui serait sensée pour le comité et pour le pays. Toutefois, j'ai vécu une expérience qui m'a laissé très sceptique. Avec le comité, je me suis rendu dans le plus grand nombre possible de capitales de notre grand pays. Au cours de ces déplacements, ceux qui sont, pourrait—on dire, sur la ligne de feu, en ce qui concerne l'administration et l'application de la taxe, nous ont rapporté des incidents dont il n'avait pas été question aux audiences plus formelles, où c'était surtout les représentants plus subtils des grandes organisations industrielles qui se faisaient entendre.

J'ai changé d'opinion et j'en suis arrivé à la conclusion que la TPS était irrécupérable. Cette taxe ne fait pas du tout l'affaire; c'est un cauchemar et, même si on apportait toutes les modifications proposées, ce serait toujours un cauchemar.

Aux fins du compte rendu notamment, je voudrais m'arrêter sur ce que je considère être les conséquences inéluctables d'une taxe à valeur ajoutée, dans l'hypothèse fort peu probable d'une harmonisation totale avec les provinces. Simplement pour administrer la taxe à la valeur ajoutée, il en coûte extrêmement cher. En effet, les entreprises sont tenues d'assurer constamment le suivi de leurs intrants et de leurs ventes. Il faut appliquer toutes sortes d'autres méthodes de comptabilité.

Nous savons que le gouvernement consacre de 300 à 400 millions de dollars par an pour administrer la TPS. Nous savons qu'il y a plus de 1,5 million d'inscrits, soit des gens qui sont tenus de présenter régulièrement des déclarations et à qui correspondent des adresses et des numéros introduits dans le système informatique. Il faut assurer une supervision. Il faut communiquer avec les inscrits qui ne présentent pas de déclaration. Il y a constamment des entreprises qui font faillite et d'autres qui sont établies. Il en coûte très cher simplement pour assurer le suivi de ce 1,5 million d'inscrits.

Même pour effectuer ce suivi, le gouvernement a dû faire des exemptions par le biais de la définition d'une entreprise. Tous les représentants des produits Tupperware ou Avon doivent présenter des déclarations de TPS. Or, j'ai appris que ces gens ont conclu un contrat spécial selon lequel c'est le distributeur qui se situe à l'échelon immédiatement supérieur qui acquitte la TPS.

• (1635)

Ce système a été mis en place afin de réduire l'effet régressif de la taxe de vente, de façon à ainsi limiter son incidence sur les personnes à faible revenu.

Ce système coûte très cher et est difficile à administrer. Nous devons retracer tous les déclarants admissibles. Nous devons leur faire parvenir les chèques. Or, comme vous le savez, un grand nombre de ces déclarants ne peuvent être retracés. Les chèques ne leur parviennent pas. Par contre, d'autres reçoivent des chèques alors qu'ils ne le devraient pas, comme par exemple des personnes en prison. Bref, ce système coûte très cher et est difficile à appliquer.

Le député du Bloc québécois a aussi mentionné, entre autres, les inconvénients subis par les grosses familles. Notre voisin, le géant américain, n'a pas de TPS. Par conséquent, certains Canadiens qui prennent leurs vacances aux États-Unis, notamment les retraités qui y séjournent durant des mois, ne paient pas de taxes canadiennes pendant ce temps, mais ont néanmoins droit aux services dispensés dans notre pays lorsqu'ils y reviennent.

Cette situation a été évoquée par plusieurs témoins qui la trouvaient injuste. Je vous fais part ici des points de vue de Canadiens.

L'une des expériences les plus traumatisantes pour moi fut d'écouter un homme d'affaires d'une ville frontière dont le commerce avait été détruit par la TPS. Là où il y avait auparavant dix supermarchés, il n'en reste plus que deux. Là où il y avait 15 stations—service, il n'y en a plus que trois. La nouvelle taxe sur la valeur ajoutée ne réglera absolument pas ce problème.

Je suis d'avis que si, par le biais d'une harmonisation, on ajoute la taxe provinciale à la taxe sur la valeur ajoutée, cela incitera encore davantage les gens à faire des achats aux États—Unis, avec tous les problèmes que cette situation crée tout le long de la frontière.

Beaucoup nous ont dit que la taxe sur la valeur ajoutée favorise la fraude fiscale. Ce problème va lui aussi s'accentuer s'il y a harmonisation des taxes fédérale et provinciale, étant donné qu'il s'ensuivra des écarts de prix encore plus importants. À l'origine, la taxe ne devait pas avoir d'incidence au niveau du commerce international.

Comme vous le savez, le tourisme est un secteur très important. Des représentants nous ont dit qu'il n'était pas possible d'éliminer l'effet de distorsion de la TPS sur cet important secteur d'activité commerciale internationale. On nous a aussi dit qu'il serait impossible de taxer les consommateurs du secteur financier. Une étude comparative a révélé qu'aucun pays euro-